

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-04/30C

Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LATOUR-BAS-ELNE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	26
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD (présente à partir du point n°5), Valérie LISSARRE (présente à partir du point n°5), Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Jean ROMEO
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Robert OLIVE
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER

Absents excusés : Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 05 avril 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite réaménager le centre bourg de Latour-Bas-Elne, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Latour-Bas-Elne,

Considérant que ce projet comprend outre les études et les prestations de maîtrise d'œuvre :

- des travaux de réhabilitation des réseaux humides de la rue Vauban, de l'avenue d'Elne et de l'avenue de la Mer,
- des travaux de réfection de voirie et des réseaux secs sur les avenues d'Elne et de la Mer et la rue du Centre, voiries d'intérêt communautaire,

et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Latour-Bas-Elne,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
2 498 894,24 €	DETR	8,17 %	204 216,46 €
	Fonds de concours Commune de Latour-Bas-Erne	32,01 %	800 000,00 €
	Autofinancement Sud Roussillon	59,81 %	1 494 677,78 €
	TOTAL	100 %	2 498 894,24 €

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de demander un fonds de concours à la commune de Latour-Bas-Erne, en vue de participer au financement du réaménagement du centre bourg de Latour-Bas-Erne, à hauteur de 800 000 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

